

**Site FR 7200684 « Marais de Braud et Saint Louis et de St Ciers sur Gironde »
Site FR 7212014 « Estuaire de la Gironde : Marais du Blayais »**

**Compte-rendu de l'atelier de travail du 19 janvier 2009
et du comité de pilotage du 26 janvier 2009**

Le 26 janvier 2009, s'est tenu à Braud et St Louis le comité de pilotage pour les 2 sites NATURA 2000 « Marais de Braud et Saint Louis et Saint Ciers sur Gironde » et « Marais du Blayais », dans le but de valider le diagnostic. Auparavant, une réunion des groupes de travail avait eu lieu le 19 janvier 2009 pour présenter aux acteurs locaux les résultats du diagnostic et recueillir leurs observations.

Tous les documents présentés lors de ces réunions sont disponibles sur le site internet de la Communauté de Communes de l'Estuaire (www.cc-estuaire.fr), dans la rubrique Cadre de vie / Natura 2000 / Téléchargements. Sur simple demande, ces documents peuvent aussi vous être envoyés par courrier (Contact : Céline CABON au 05 57 42 61 99).

Lors des deux réunions, la séance a débuté par une présentation du diagnostic par le cabinet BKM.

OBSERVATIONS SUR LE DIAGNOSTIC

Lors de la séance du 19 janvier 2009, différentes remarques ont été faites par les participants aux groupes de travail :

- Deux questions ont été posées à propos de vison d'Europe : quels sont les effectifs sur le site ? et parmi les risques mentionnés, lesquels sont les plus importants pour le vison ? Le cabinet BKM a précisé que les populations de visons étaient difficilement quantifiables et que les facteurs défavorables à l'espèce ne sont pas hiérarchisés.
- Il a aussi été signalé la mort de nombreux arbres dans le marais de la Vergne (aulnes, frênes, chênes). Peut-être est-ce dû à la maladie ?
- Des précisions ont été demandées concernant le périmètre exact de Natura 2000 au niveau du Ferchaud et de la Livenne. Le cabinet BKM a précisé que le zonage s'arrête au niveau du lit majeur (lit d'inondation), c'est-à-dire au pied des coteaux qui bordent le lit majeur.
- La Fédération de Chasse a également rappelé que l'achat de terrain dans les marais par les chasseurs a permis d'assurer l'entretien du milieu, notamment au niveau des lacs de tonne.
- Concernant les niveaux d'eau, les besoins sont différents pour les chasseurs et les éleveurs d'une part, les agriculteurs d'autre part. Le SAGE devrait permettre de prendre en compte ces questions de niveaux d'eau et les conflits d'usages qui en découlent.
- A noter également l'étude sur les tourbières qui est en cours de réalisation au niveau de la Communauté de Communes de l'Estuaire et de la Communauté de Communes de St Savin.

- Au sujet des espèces migratrices présentes dans les cours d'eau (lamproies...), il est rappelé qu'autrefois ces espèces franchissaient les barrages, ce qui montre qu'il s'agit aussi d'un problème de manque d'eau pour le franchissement des obstacles.

- Le Centre Equestre de Braud et Saint Louis a été oublié dans la carte concernant le tourisme et les loisirs.

- La question de la pollution de l'eau est revenue à plusieurs reprises, à la fois dans les cours d'eau mais aussi dans les canaux du marais. La disparition de la Tanche et du Brochet a été évoquée (Quelle en est la cause ?) et des questions ont également été posées sur la possibilité de réaliser des mesures ponctuelles de la qualité de l'eau. Le SMIDDEST a rappelé que le bassin versant de la Livenne a été retenu comme bassin versant prioritaire pour la qualité de l'eau, dans le cadre du Sage Estuaire.

Des observations ont également été faites par les membres du comité de pilotage lors de la séance du 26 janvier 2009 :

- Il a été question à nouveau de la qualité de l'eau et des pollutions ponctuelles qui peuvent endommager le milieu. La question de la bonne gestion de l'eau et des conflits liés à l'eau a aussi été soulevée.

- Une précision a également été faite par la Fédération des Chasseurs concernant l'entretien des prairies qui est effectué par les éleveurs mais aussi par les chasseurs. Selon la Fédération des Chasseurs, la pression cynégétique sur les oiseaux migrateurs ne peut être considérée comme un impact négatif. De plus, la Fédération a précisé qu'il n'y a pas de conflits entre les chasseurs de gibier d'eau et les éleveurs

- Pour la suite de la démarche, il est indispensable de prendre en compte la notion de rentabilité économique de l'élevage et de réfléchir à la façon de relancer le métier d'éleveurs de façon rentable et pérenne. Ce qui est d'autant plus difficile que les aides contractualisées dans le cadre de Natura 2000 le sont généralement pour une durée de 5 ans. Le SMIDDEST précise qu'une démarche a été mise en place pour les éleveurs en Charente Maritime et qu'elle pourrait être étendue. Le programme Leader prévoit des mesures d'accompagnement pour les éleveurs. Toutes ces mesures seront abordées et discutées en atelier de travail lors de l'élaboration du programme d'actions.

- Une question a été posée concernant la provenance des chiffres mentionnés, pour l'élevage notamment. Le cabinet BKM a précisé que les chiffres étaient issus du Recensement Général Agricole (RGA) de l'année 2000 et avaient été complétés par des rencontres avec 4 éleveurs (soit 1/3 des éleveurs présents sur le site) et des contacts avec les institutionnels. C'est pour ces raisons, qu'il est surtout question de « tendance ».

- Une question a été posée concernant la présence sur le site de la Cistude d'Europe. Le Cabinet BKM a confirmé qu'aucune présence de cette espèce n'a été mise en évidence sur le site, même dans le cadre d'une autre étude réalisée par Cistude Nature pour le compte du CNPE du Blayais.

- La Fédération de Pêche a indiqué que la pêche n'entraînait pas de pression sur les espèces migratrices (braconnage faible) et a précisé qu'en 2009 démarrait dans le secteur, une étude sur le brochet pour la mise en place d'un plan de gestion financé par le Conseil Général et l'Agence de l'Eau. Même si le brochet n'est pas une espèce d'intérêt communautaire, les résultats de l'étude pourront apporter des éléments d'information sur la qualité des milieux aquatiques.

VALIDATION DU DIAGNOSTIC

M. PLISSON a ensuite demandé au Comité de Pilotage de valider le diagnostic. Les membres du Comité de Pilotage ont voté à l'unanimité pour la validation du diagnostic des 2 sites Natura 2000.

EXTENSION DU PERIMETRE D'ETUDE

M. PLISSON a proposé aux membres du Comité de Pilotage d'étendre le périmètre d'étude aux affluents des deux cours d'eau : la Livenne et le Ferchaud. Cette extension est proposée aux vues des résultats du diagnostic biologique effectué par BKM et pour une meilleure prise en compte de la « problématique vison » dans son ensemble. Le Comité de Pilotage a validé le principe de cette extension, sauf M. JONCHERE qui a voté contre. Si les résultats du diagnostic biologique sur ces zones sont intéressants, l'extension du site sera confirmée au prochain comité de pilotage. Cette extension de périmètre avait également été présentée la semaine d'avant en atelier de travail et n'avait pas suscité de remarque particulière de la part des participants.

Il a également été proposé au comité de pilotage d'étudier de manière plus précise la position du site des Nouvelles Possessions pour définir si une extension de périmètre est pertinente pour ce site également.

EXEMPLES D' ACTIONS

Pour terminer la séance du 26 janvier 2009, la DIREN a présenté quelques actions types qui peuvent être envisagées dans le cadre de Natura 2000. Il existe deux niveaux d'outils :

- la charte Natura 2000 dont l'objectif est le maintien de la qualité du milieu et des activités. Cette charte est spécifique au site et ouvre droit à des avantages fiscaux pour les propriétaires.
- les contrats Natura 2000 signés entre l'état et les propriétaires. Ces contrats proposent des financements en l'échange d'engagements soit pour les milieux ouverts (prairies), soit pour les milieux agricoles.

CALENDRIER

Les prochaines dates pour la suite de la démarche Natura 2000 sont les suivantes :

- avril- mai 2009 : réunions en groupes de travail thématique pour élaborer le programme d'actions
- juin 2009 : Comité de Pilotage pour présenter le programme d'actions en cours d'élaboration
- fin 2009 : finalisation du programme d'actions et validation du document final (=DOCOB)